



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE
D'AIX-EN-PROVENCE**

Séance publique du

1 février 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS-MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

2010.53

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU SEIN DU CONSEIL DE L'UFR DE SCIENCES GÉOGRAPHIQUE ET AMÉNAGEMENT

Le 01/02/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 26 Janvier 2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Laurent DILLINGER à Mme Charlotte BENON, M. Robert FOUQUET à M. Jules SUSINI, M. Gérard GERACI à M. Francis TAULAN, M. Jean-Christophe GROSSI à M. Eric CHEVALIER, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES à M. Victor TONIN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Reine MERGER

Excusés sans pouvoir :

M. Jean-Marc PERRIN

Secrétaire : Yannick DECARA

Monsieur Christian LOUIT donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Direction Générale des Services
Direction des Assemblées et Commissions

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 01/02/10

RAPPORTEUR : Monsieur Christian LOUIT

-

Politique Publique : Vie Institutionnelle

OBJET : DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU SEIN DU CONSEIL DE L'UFR DE SCIENCES GÉOGRAPHIQUE ET AMÉNAGEMENT - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Selon les statuts de l'UFR des Sciences Géographiques et de l'Aménagement de l'Université de Provence, 3 membres des Collectivités Territoriales (Mairie , Conseil Régional et Conseil Général) doivent être désignées au sein de son Conseil.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Aix-en-Provence doit donc désigner 1 représentant.

En application des dispositions de l'Article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit notamment de procéder à une nomination ou présentation ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin,

Compte tenu de ces indications, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à ces désignations ;
- **PROCEDER** à la désignation, dans les conditions précitées d'un représentant devant siéger au sein du Conseil d'Administration de l'UFR des Sciences Géographiques et de l'Aménagement de l'Université de Provence.

2010.53– Vote sur : la désignation d'un représentant du conseil municipal auprès du conseil de l'UFR des Sciences Géographiques et de l'Aménagement de l'Université de Provence.

Article L 2121-21 du C.G.C.T. quatrième alinéa

Présents et représentés	: 54
Abstentions	: 0
Non participation	: 13
Blancs ou Nuls	: 0
Suffrages exprimés	: 41
Majorité absolue	: 21
Pour	: 41
Contre	: 0

A été désigné :

- Yannick DECARA

**Ont signé Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire,
Président de séance et les membres du Conseil présents :**

Le Conseiller Municipal délégué,

Arlette OLLIVIER,

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/02/2010
(articles L. 2121-25 et R. 2121-11 du C.G.C.T.)**